

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article539>

Plan d'urgence pour la formation professionnelle

- Expressions - Contributions -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 24 février 2009

Mis à jour le : mardi 24 février 2009

UGTG.org

Ce document a été mis en ligne une première fois en septembre 2008 : nou ka woumété'y an paj douvan a sit la...

POUR UN DROIT EFFECTIF A LA QUALIFICATION & A L'EMPLOI.

Une fois sortis du cursus scolaire (formation initiale), les Guadeloupéens ont ils le droit de se former ? La question s'impose en raison de la situation marquée par :

[-] L'absence d'une quelconque vision et donc d'une quelconque traduction de cette volonté politique dans le cadre d'un Programme Régional de Développement des Formations (PRDF), et l'absence de tout Programme Régional annuel de Formations (PRF), simple déclinaison des orientations définies par le Politique au titre du PRDF.

[-] Un PRDF (38000 euros payés à un français mercenaire de la formation professionnelle pour un catalogue de bonnes intentions fait de copier coller et de propos racistes) qui 4 ans après son lancement n'est toujours pas mis en oeuvre ; et l'absence d'un tout véritable Programme Régional Annuel de Formations (les mêmes sempiternelles « 1eres tranches » envoyées au dernier moment aux centres et à l'ANPE). Alors même que les lois du 2.01.1983, du 20.12.1993, du 17.01.2002 et du 13.08.2004 ont progressivement transféré aux Régions la compétence en matière de formation professionnelle continue, d'apprentissage, de formation des jeunes et des adultes, de la VAE, et des formations sanitaires et sociales.

[-] Une politique assassine des ASSEDIC de Guadeloupe : l'utilisation de moins de 20% de son budget annuel consacré aux financements des actions de formation nécessaires au retour à l'emploi (moins de 2% en moyenne aux 30 septembre) ; l'inextricable complexité des procédures et conditions d'accès aux rares formations existantes encore ouvertes aux seuls chômeurs indemnisés.

[-] Le refus ou l'incapacité du Conseil Général d'activer le volet formation des contrats aidés dont il a la charge.

[-] La liquidation programmée et orchestrée de l'AFPA et l'absence de tout organisme en mesure de remplir les missions de cette dernière ; la fermeture dans le silence et l'indifférence des politiques et des services de l'ETAT (DTEFP) de dizaines de centres de formation privés, et le chômage de plusieurs centaines de leurs formateurs salariés et intervenants.

[-] L'absence de tout dispositif d'évaluation et d'orientation des chômeurs atteints d'un handicap (TH) ; le CIBC (retenu pour une période de 5 mois) n'étant pas habilité pour ces publics et ne faisant que boucher un trou en parant au plus pressé.

[-] L'impéritie des directions successives de l'ANPE Guadeloupe et de la DDTEFP (Le Directeur du Travail siégeait au Conseil d'administration de l'AFPA Guadeloupe) qui ont assisté sans rien dire ni rien faire au naufrage de la Formation Professionnelle ; et donc à la condamnation

à l'exclusion et au sous emploi des Guadeloupéens.

[-] L'arrivée chaque année sur le marché du travail de milliers de jeunes Guadeloupéens réformés par l'Education Nationale, trop contente de s'en débarrasser : non qualifiés ; revenant des voies de garage chères à cette Institution ; dépourvus de toute perspective et donc de tout projet professionnel ; dégoûtés de tout apprentissage ; ayant enfin déjà parfaitement intégré les schèmes de cette société coloniale car à la recherche disent ils presque tous d'un emploi de jardinier d'espaces verts, de vigile ou de magasinier pour les jeunes hommes, de surveillante d'enfants, d'aide à domicile ou de caissière pour les jeunes femmes.

[-] L'absence de qualification de 80% des chômeurs de Guadeloupe ; ou, plus rarement, la non concordance entre le métier recherché et la formation (initiale ou continue) suivie.

[-] Un racisme à l'embauche généralisé contre les Guadeloupéens : accouché noir sur blanc dans un PRDF payé par les Guadeloupéens (cf. « analyse des entretiens réalisés auprès de 50 responsables de Grandes Entreprises de Guadeloupe ») ; revendiqué par l'ancien Président du MEDEF Guadeloupe (cf. « Entretien avec C. VIVIES », magazine Inter - Entreprises de Juillet 2006) ; pratiqué en grande pompe à JARRY, par le Groupe LANGLEY à l'hôtel Fort Royal de Deshaies (cf. Offre d'emploi déposée à l'ANPE : anglais lu écrit et parlé obligatoire pour des aides de cuisine, des jardiniers d'espaces verts, des femmes de chambre) ; par des Administrations ou Instituts d'ETAT.

La réponse à la question - Les Guadeloupéens ont ils encore le droit de se former en Guadeloupe ? - est, on le voit, assurément NON.

L'UGTG REFUSE CET ETAT DE FAIT ET DÉNONCE CETTE SITUATION CRIMINELLE CONTRE NOTRE PEUPLE.

La réponse à cette question ne réside certainement pas dans la répétition de Grand messes médiatisées et complaisamment relayées par des folliculaires en mal d'électorat.

Pour mémoire se sont succédés à un rythme infernal : Rencontres au titre de l'élaboration du PRDF ; Rencontres territoriales ; Assises de la Formation Professionnelle ; Groupes de travail sur la mise en oeuvre du PRDF ; Comité de Pilotage du PRDF...

Cinq ans après le lancement du processus (en 2002 par LMC) on en est encore à des réunions d'échanges et de réflexions sur les voies et moyens de la mise en oeuvre du PRDF 2006 2010 (réunions du comité de pilotage pour la mise en oeuvre du PRDF 2006 2010 prévue pour... fin septembre 2008)... quand la totalité des régions de France en sont aux premiers bilans et à l'apport de correctifs à mi étape...

Pas plus que la réponse ne saurait résider dans l'externalisation - privatisation des missions confiées au Conseil Régional (PRDF & PRF) & au Service public de la Formation professionnelle :

Le CRFP -structure appelée à remplacer L'AFPA- a été dans un premier temps conçu comme une simple entité associative dont le fonctionnement serait pourtant totalement cadencé par l'exécutif régional ; [1]

Un tel modèle conduit à terme à la disparition (pour ceux qui subsistent encore) des structures de formation privées de Guadeloupe dès lors que l'offre de formation (qualifiante et diplômante ou non) serait soumis aux seules lois

des marchés publics. Ces structures, de petite taille pour la plupart, n'auraient point la capacité de procéder aux investissements techniques et technologiques nécessaires aux évolutions des métiers et des secteurs d'activités. Dès lors, ce sont les grands centres privés européens ou de békés Martiniquais et Guadeloupéens qui s'installeraient et se développeraient en Guadeloupe. En conséquence les centres de formation de Guadeloupe, faute d'une réelle assise financière vont continuer à se cantonner dans des formations « sans avenir ».

Enfin, les centres qui parviendraient à s'adapter devront inexorablement répercuter les coûts de leurs investissements sur les stagiaires ou sur la collectivité.

Aussi, nous réaffirmons que seule une structure publique régionale de formation avec toutes les capacités et missions d'une AFPA tant sur le plan pédagogique (formateurs qualifiés et certifiés), matériel, financier, immobilier (logement et restauration pour les stagiaires)... pourra répondre aux exigences et aux mutations du marché du travail, aux besoins des socioprofessionnels et des usagers et garantir le droit à la qualification et à l'égal accès à l'emploi pour tous les Guadeloupéens.

Nous réaffirmons que les Guadeloupéens ont droit et un urgent besoin de dispositifs et structures d'orientation & de formation permettant de rompre le cycle infernal déjà décrit plus haut :

EXCLUSION DU SAVOIR -? EXCLUSION DU TRAVAIL -? EXCLUSION SOCIALE -? DERIVES & DEVIANCES.

L'EXPERIENCE DU TERRAIN NOUS CONDUIT A DIRE QUE :

[-] La mise en place d'une véritable structure publique régionale de formation est une priorité. Cette structure de formation délivrant des certificats professionnels et des titres homologués (capable de répondre aux évolutions de la société en termes de métiers et de qualifications, au rapport naturel entre besoins et services ; et de garantir l'égalité des chances aux jeunes de ce pays) aurait pour missions essentielles :

- De proposer des formations qualifiantes et diplômantes ;
- D'accueillir et former aux premiers niveaux de qualification ;
- De diversifier l'offre de formation en passant du niveau V au niveau II ;
- De susciter le déclic au travers des parcours professionnels multipliant les compétences ;
- D'élaborer et mettre en place des parcours de formation nouveaux ;
- De disposer d'un catalogue de formation continue au plus près des besoins ;
- D'accompagner et de conseiller les stagiaires ;
- D'accompagner et de conseiller les entreprises ;
- D'accompagner le développement et les évolutions de l'entreprise en programmes courts ou en formations qualifiantes et diplômantes pour les publics les plus variés ;
- De développer des partenariats ;
- De permettre la validation des acquis et de l'expérience ;
- De répondre aux exigences et perspectives du DIF.

[-] L'élaboration du projet professionnel, l'information sur les métiers et les filières de formation ; l'évaluation et l'orientation des publics doivent en Guadeloupe relever de la compétence d'un Service Régional d'Orientation Professionnelle (SOP) intégré à l'institution déjà en charge de l'insertion de l'emploi (aujourd'hui, L'ANPE). Ce service régional d'orientation professionnelle aurait pour missions :

- La construction et la validation du projet professionnel ;

- La définition des étapes du parcours de formation ;
- L'accompagnement des publics jusqu'à l'entrée en formation.

Conclusion

Pour conclure, la préconisation de l'exécutif régional se traduit par la mise à la mise en place d'une structure associative externalisée ayant pour vocation la gestion d'un volet du PRF.

Elle aboutira à terme à la privatisation de la totalité de l'offre de formation avec toutes les conséquences que cela suppose : notamment la détérioration de la qualité des formations dispensées.

La sous traitance de l'hébergement et de la restauration, même si cela relève d'une bonne volonté de transférer cette prestation aux anciens salariés de l'AFPA ne fera qu'amplifier la remise en cause de l'accès pour tous à la formation, car la vocation de toute entité privée est le profit et non l'intérêt général.

Enfin, la non dissociation orientation professionnelle - formation professionnelle conduira aux mêmes dérives : la structure étant juge et partie. (Cf. Rubrique consacrée au SOP : Service d'Orientation Professionnelle).

Nous continuons donc à militer pour que la Guadeloupe dispose d'un dispositif régional d'orientation professionnelle et d'une véritable structure de formation, régionale, publique, offrant des passerelles vers les structures AFPA de France ; délivrant des titres et certificats professionnels homologués par le Ministère de l'emploi et offrant des équivalences aussi bien dans l'Education Nationale.

[1] A l'instar de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance, qui voit une Vice présidente du Conseil Régional, par ailleurs Présidente de la Commission Formation, s'en assurer la Présidence et donc la gestion de fait d'une association financée pour l'essentiel par... le même Conseil Régional.